



donnadieu & associés

16 passage Charles Dallery
75011 Paris - France
Tél. : +33(0)1.86.90.29.10
contacts@donnadieu-associes.fr
www.donnadieu-associes.fr

ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION (ALIMA)

Association loi 1901

Siège social : 15, rue des immeubles industriels 75011 Paris

SIRET : 831 620 398 00022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de l'association ALIMA.

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALIMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les organisations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des organisations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans l'annexe des comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

III - Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

IV - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 mai 2022

Pour DONNADIEU & ASSOCIES,
Ludovic DONNADIEU

Signé électroniquement le 26/05/2022 par
Ludovic Donnadiou



A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'L. Donnadiou', written over a faint, larger version of the 'd&a' logo.

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		31/12/2021	31/12/2020
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	79 026	19 328	59 698	22 674
		Immobilisations incorporelles en cours	31 511		31 511	
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	886 363	612 721	273 641	401 321
		Immobilisations corporelles en-cours				
	Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées				10 200	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	21 963		21 963		
	Autres immobilisations financières	90 403		90 403	168 691	
Total (I)			1 109 266	632 049	477 218	602 887
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours		217 380		217 380	199 374
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 199 595		7 199 595	1 387 971
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	31 975 905		31 975 905	41 933 123
	DIVERS	V.M.P	16 668		16 668	16 668
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		10 151 662		10 151 662	4 950 954	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance		417 349		417 349	305 867
	Total (II)		49 978 557		49 978 557	48 793 958
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecart de conversion actif (V)		447 393		447 393	1 519 703
	TOTAL GENERAL (I à V)		51 535 217	632 049	50 903 168	50 916 548



BILAN PASSIF

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	2 057 188	1 263 568
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-266 623	793 621
	Situation nette (sous total)	1 790 565	2 057 188
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	1 790 565	2 057 188
AUTRES FONDS PROPRES	Titres associatifs	2 000 000	2 000 000
	Total (I bis)	2 000 000	2 000 000
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
PROVISIONS	Provisions pour risques	277 211	534 851
	Provisions pour charges		
	Total (III)	277 211	534 851
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73 149	365 642
	Emprunts et dettes financières divers	4 896	4 883
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 724 200	1 673 973
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	984 516	1 015 707
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 788 018	1 506 704
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	41 014 274	41 757 599
	Total (IV)	46 589 054	46 324 508
	Ecarts de conversion passif (V)	246 338	
	TOTAL GENERAL (I à V)	50 903 168	50 916 548



COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2021	31/12/2020
	Nombre de mois de la période	12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 249	4 751
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)	116 754	46 948
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)	23 436	27 709
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	55 067 593	63 796 028
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	744 689	819 168
	Mécénats	1 667 469	1 974 404
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	3 658 826	6 144 639
	Autres		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	326 480	
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	404 240	462 403
Total des produits d'exploitation (I)		62 012 737	73 276 050
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	117 933	174 144
	Variation de stock	-18 005	-129 079
	Autres achats et charges externes	41 478 149	46 241 862
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	161 840	150 727
	Salaires et traitements	18 359 498	22 944 700
	Charges sociales	879 625	1 648 573
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	192 954	188 785
	Dotations aux provisions	61 034	126 884
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	1 284 170	594 013
	Total des charges d'exploitation (II)	62 517 196	71 940 610
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-504 459	1 335 440
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		198
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	399 461	238 217
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)		399 461	238 415
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	72 039	74 751
	Différences négatives de change	90 860	704 183
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		162 899	778 934
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		236 563	-540 519
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		-267 896	794 921



COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 000	9 800
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (V)	20 000	9 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 300
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 298	9 800
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 429	
	Total des charges exceptionnelles (VI)	18 727	11 100
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 273	-1 300
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		62 432 198	73 524 265
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		62 698 821	72 730 644
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		-266 623	793 621

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature	61 761	55 146
	Dons en nature	323 354	173 070
	Total	385 115	228 216
Charges	Secours en nature	323 354	173 070
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature	61 761	55 146
	Total	385 115	228 216



Annexe



Description de l'objet social de l'association, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées, et des moyens mis en oeuvre

Alima est une association "loi 1901" créée en 2009. Elle intervient dans 12 pays en Afrique.

L'Association a pour objectif de produire des secours médicaux lors de situations d'urgences ou de catastrophes médicales en fondant son mode opératoire sur le partenariat, principalement avec des acteurs humanitaires nationaux et des instituts de recherche.

En mutualisant et en capitalisant leurs compétences, ALIMA et ses partenaires permettent l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre de bénéficiaires et contribuent à l'amélioration des pratiques de la médecine humanitaire à travers des projets de recherche opérationnelle.

La raison d'être d'ALIMA est de sauver des vies et soigner les populations les plus vulnérables, sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus.

LE PATIENT D'ABORD : Le patient est au cœur de toute notre action. Les équipes terrains étant chaque jour en lien direct avec les patients, elles sont par conséquent au centre de tout ce que nous faisons.

Le travail des équipes qui les entourent doit avoir un seul et unique objectif : créer les conditions qui permettent au personnel en première ligne de soigner les patients de manière rapide, efficace et redevable.

RÉVOLUTIONNER LA MÉDECINE HUMANITAIRE : À travers la recherche médicale et la quête d'innovations, L'Association contribue à l'amélioration de la qualité médicale dans ses projets et diffuse ses avancées au reste des praticiens humanitaires et médicaux.

L'Association construit donc des preuves scientifiques, des savoirs et des modes opératoires qui permettent à ses innovations médicales d'être adoptées par d'autres.

Sa Mission Sociale est complétée par des valeurs qui sont détaillées dans sa Charte :

- LA RESPONSABILITÉ ET LA LIBERTÉ
- FAIRE CONFIANCE
- L'INTELLIGENCE COLLECTIVE
- LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.

Evènement significatif de l'exercice

La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 a eu plusieurs impacts sur l'activité de l'association en 2020 et en 2021.

D'une part, les mesures de confinement et/ou de restrictions de circulation, que ce soit en France (siège social), au Sénégal (siège opérationnel) ou dans les différents pays dans lesquels ALIMA intervient, ont nécessité une adaptation de son organisation interne et du déploiement de ses actions sur le terrain.

D'autre part, en raison de sa nature d'ONG humanitaire, ALIMA a participé à la prise en charge de patients, aux actions de prévention, d'information, etc. en lien avec le COVID-19. Cette implication a eu pour effet un accroissement significatif de ses ressources et des dépenses mises en oeuvre en 2020. La part des ressources 2020 relatives au COVID-19 avait été estimée à 18 M€ supplémentaires.

Cet effet a été bien moindre au titre de 2021, expliquant majoritairement l'évolution des ressources en 2021 et, de fait, des dépenses d'actions, de projets afférentes.



Généralités sur les règles comptables

L'annexe de l'association **ALIMA** fait partie intégrante de ses comptes annuels.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration du 12 mai 2022.

Le bilan est d'un montant égal à 50 903 168 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat net de -266 623 €.

1/ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'Association **ALIMA** au 31/12/2021 ont été établis, en euros, conformément aux règles fixées par le PCG (règlement ANC n° 2014-03) et le règlement ANC n° 2018-06 (modifié) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- n Continuité de l'exploitation,
- n Permanence des méthodes comptables,
- n Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2/ CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode au cours de l'exercice 2021.

3/ IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'association ne possède pas d'immobilisations décomposables.

Les durées d'amortissement retenues (durée d'usage), selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- n Marques : non amorties
- n Logiciels : 2 à 5 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Matériel médical : 2 à 3 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Installations, agencements, aménagements : 3 à 10 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Véhicules : 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Mobilier : 6 à 7 (pas de valeur résiduelle retenue).

A la clôture, les immobilisations financières concernent des dépôts et cautionnements versés et un prêt octroyé à un partenaire terrain. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable.



Aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture.

Suite à une cession d'actions en 2020, la participation dans la filiale IT4Life SAS était passée de 100 % à 51 % à fin 2020. En 2021, la cession des 51% restants est intervenue.

4/ INVESTISSEMENTS AFFECTES AU TERRAIN

Les investissements réalisés et utilisés dans le cadre de projets ou d'actions sur le terrain sont enregistrés selon les modalités suivantes :

- Lorsque les acquisitions sont effectuées sur fonds propres, ils sont enregistrés en immobilisation et font l'objet d'un amortissement. La dotation aux amortissements de l'exercice est affectée et répartie analytiquement au(x) projet(s) concerné(s), en tant que charges à financer par le bailleur de fonds ;
- Lorsque le bailleur de fonds accepte de financer la prise en charge directe du coût des acquisitions, les véhicules et les ordinateurs dans la mesure où ils subissent une usure accélérée, ainsi que les constructions et équipements dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés, sont comptabilisés directement dans les comptes de charges de l'exercice.

5/ STOCKS ET CUBE

Au 31/12/2021, le poste stocks comprend les "CUBE" acquis par l'association et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cession ou d'une utilisation sur le terrain. Le coût d'entrée est évalué selon la méthode du coût d'acquisition.

Les sorties sont effectuées selon la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture.

Les opérations liées aux "CUBE" (Chambre d'Urgence Biosécurisée pour Epidémies - Biosecure Emergency Care Unit for Outbreaks ; unité de traitement autonome, facilement transportable, pour les maladies hautement infectieuses) font l'objet d'un enregistrement dans les comptes 607 (charges) et 707 (produits) , et se retrouvent comme tels au sein du compte de résultat.

Seul le coût d'achat direct figure en charges et la somme financée par les bailleurs pour les opérations sur le terrain (valorisation pour les charges directes et indirectes) est inscrite en produits.

6/ CRÉANCES ET AUTRES POSTES LIÉS

Au 31/12/2021, le poste créances est composé essentiellement des créances relatives au financement des projets. Il comprend également des dons encaissés en N+1 au titre de l'exercice clos.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une dépréciation est constatée à due concurrence.

Au 31/12/2021, aucune dépréciation n'a été constatée.

En l'absence de conditions suspensives, les créances relatives aux conventions de financement ou de mécénat sont enregistrées à la date de signature de celles-ci et, le cas échéant, à la date du premier ou de l'unique encaissement à défaut de notification formelle du financeur.



Au 31/12/2021, les créances liées aux contrats de financement des projets se décomposent comme suit par financeur (en euros) :

ELMA	200.000
Autres bailleurs privés	6.020.235
Fondation Gates	979.359
ECHO	4.959.195
EU	2.761.353
AMB. DE FRANCE	596.323
UN	1.105.861
Bailleurs liés à la Recherche	6.128.284
Autres bailleurs institutionnels	1.552.247
USA BHA - OFDA - USAID	9.275.245
UNITAID	4.095.482
TOTAL Créances contrats au 31/12/2021	37.673.584

7/ CREANCES ET DETTES EN DEVISES

Au 31/12/2021, l'association ne présente pas de dettes en devises. Aucun écart de conversion actif ou passif n'a donc été comptabilisé pour les dettes.

Au 31/12/2021, l'association présente des créances libellées en devises, principalement en USD.

Avant la comptabilisation des écarts de conversion actif ou passif à la clôture, le solde des créances en devises figurant au bilan correspond au solde en devises restant à encaisser converti en euros au taux de change de la comptabilisation lors de la signature respective des conventions.

A la clôture de l'exercice, conformément à l'article 420-5 du PCG, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours du change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de clôture de l'exercice a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- A l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente (compte 476 « Différences de conversion-Actif ») ;
- Au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent (compte 477 « Différences de conversion-Passif »).

Le montant total des écarts de conversion actifs et ceux passifs s'établit respectivement à 447,4 Keuros et à 246,3 Keuros au 31/12/2021, ceux-ci portant majoritairement sur des créances en USD.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques (compte 1515 « Provisions pour pertes de change »), sous réserve des dispositions particulières de l'article 420-6 qui mentionne que lorsque les circonstances suppriment en tout ou partie le risque de perte, les provisions sont ajustées en conséquence.

En conséquence, d'une part, il convient de vérifier si les effets des fluctuations de change font ou non conventionnellement l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par le mécène ou le bailleur de fonds.

Dans ce cas, il n'y a lieu de comptabiliser une provision pour perte de change qu'à concurrence de la part non couverte, par le mécène ou le bailleur de fonds. En effet, lorsque le risque de change est pris en charge par le bailleur, la comptabilisation d'une provision ne se justifie donc pas.

D'autre part, pour la détermination de la provision pour perte de change, il convient d'intégrer dans l'analyse l'engagement de dépenses futures en devises au cours du ou des exercices suivants et qui auront lieu dans la même devise et à un rythme voisin des encaissements prévus au titre de la convention. Il y a dans ce cas une relation de couverture entre la créance et les engagements de dépenses futures.



Ainsi, dans l'hypothèse où les opérations de ces conventions en devises présentent des termes suffisamment voisins et respectent les conditions fixées à l'article 420-6 du PCG, deux situations sont possibles à la clôture :

- Lorsque le solde d'une créance en devises s'avère d'un montant inférieur ou égal aux engagements de dépenses en devises à venir au cours du ou des exercices suivants et sous réserve de documenter les flux, aucune dotation pour provision pour perte de change n'est à enregistrer ;
- Lorsque le solde d'une créance en devises est d'un montant supérieur aux dépenses en devises à venir au cours du ou des exercices suivants, la dotation pour provision pour perte de change peut se limiter à la part de chaque créance évaluée en devises qui excède le montant des dépenses à venir évaluées également en devises.

Il est précisé que la notion de dépenses doit s'entendre comme les coûts directs pour la réalisation des actions ou projets, augmentés, le cas échéant, des coûts indirects (frais administratifs, frais de siège, etc.) autorisés dans la convention.

Compte tenu de ces éléments, après une analyse précise créance par créance, il en ressort que la provision pour perte de change au 31/12/2021 a été enregistrée pour un montant cumulé de 61,0 Keuros.

Par ailleurs, le produit constaté d'avance qui est comptabilisé le cas échéant pour tenir compte des engagements vis-à-vis du bailleur ne constitue pas une dette monétaire libellée en devises. De ce fait, il ne peut pas faire l'objet d'une réévaluation en fonction du taux de change à la clôture.

8/ ECARTS DE CHANGE

L'association n'a pas souscrit d'instruments financiers pour couvrir le risque de change.

Les pertes ou gains de change constatés sur les encaissements intervenus au cours de l'exercice sont comptabilisés en produits ou en charges sur ledit exercice.

L'association intègre dans le résultat d'exploitation les écarts de change liés aux conversions en devises des encaissements de créances et de règlements de dettes. Ceux-ci figurent dans les postes "Autres produits" (pour 142,8 Keuros) et "Autres charges" (pour 827,0 Keuros) du compte de résultat.

Par ailleurs, les écarts liés à la conversion au taux de clôture des soldes des banques, caisses et coffres en devises sont inscrits en résultat financier.

9/ DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales à la clôture sont composées des dettes sociales courantes liées à l'activité de l'association (dettes aux organismes sociaux pour les cotisations afférentes aux salaires, etc.).

10/ RESSOURCES ET DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS

Dans le cadre de son activité, l'association met en œuvre avec le concours financier d'organisations privées ou publiques, le plus souvent européennes ou internationales, des projets ou programmes d'actions sur le terrain (Niger, Mali, Tchad, etc.).

Les participations financières allouées par ces organismes visent à couvrir les dépenses engagées par l'association principalement sur le terrain et, le cas échéant, de manière accessoire ses frais de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice, le critère de rattachement retenu étant l'engagement effectif des dépenses, il a été procédé au rattachement sur l'exercice 2021 :

- Des dépenses effectivement engagées au titre de 2021 ;
- Des ressources permettant de couvrir d'une part l'ensemble des dépenses réalisées relatives à celui-ci et, d'autre part, la quote-part de frais de fonctionnement convenue.



En pratique, les dépenses réalisées au cours de l'exercice et dont la consommation sera effective au cours du ou des exercices suivants, telles les livraisons (significatives) de médicaments ayant eu lieu à la fin de l'exercice, sont comptabilisées en « charges constatées d'avance » (CCA) à la clôture. Et de manière symétrique pour la comptabilisation de « factures non parvenues » (dépenses ; FNP).

La part des ressources enregistrées se rattachant à des dépenses mises en œuvre au cours du ou des exercices suivants est enregistrée en « produits constatés d'avance » (PCA) à la clôture.

Dans le cadre d'un contrat de financement, si des dépenses ont été engagées en 2021 au-delà du montant initialement convenu, des « produits à recevoir » (ressources ; PAR) afférents sont comptabilisés à hauteur du montant formellement accepté par le financeur postérieurement à la clôture et avant la date d'arrêt des comptes.

11/ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pour tout projet et les dépenses afférentes, lors d'un audit diligenté a posteriori par le ou les bailleurs de fonds concernés, il peut s'avérer que certaines dépenses réalisées soient totalement ou partiellement remises en cause et que celles-ci ne soient pas in fine considérées comme éligibles par le ou les financeurs ; elles restent alors à la charge de l'association.

Au regard de l'historique de l'association, ce risque se révèle en pratique très limité. Depuis l'exercice 2014, vu la progression significative du volume d'activité et des contrats, l'association enregistre une provision pour risques et charges relative à cette problématique.

Pour la clôture 2021, son évaluation conduit à une provision totale d'un montant de 216.177 euros.

La provision étant de 417.479 euros au 31/12/2020, la reprise de l'exercice 2021 ressort à 201.302 euros.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques (compte 1515 « Provisions pour pertes de change »), sous réserve de circonstances supprimant en tout ou partie le risque de perte.

Une provision pour perte de change au 31/12/2021 a été enregistrée pour un montant total de 61,0 K€, représentant la dotation de l'exercice 2021.

La provision pour perte de change du 31/12/2020 a été intégralement reprise en 2021 (117,4 Keuros).

12/ PCA ET PAR

Les PAR au 31/12/2021 sont constitués des éléments suivants (en euros) :

Collecte de dons de fin 2021	655.667
CAides publiques / apprentis	10.000
Total PAR 31/12/2020	665.667

Les PCA tels que mentionnés ci-avant se répartissent comme suit par pays au 31/12/2021 (en euros) :

Burkina Faso	3 752 609
RDC	1 889 818
Cameroun	1 068 183
Guinée	2 666 088
Mali	1 890 051
Mauritanie	686 336
Niger	3 085 009
Nigéria	2 173 736
Rép. centrafricaine	2 086 184
Sénégal	14 366 906

Tchad	7 349 354
Total PCA au 31/12/2021	41 014 274

Pour les contrats de financement qui concernent plusieurs pays, en cas de PCA, ceux-ci sont mentionnés sauf exception sur la ligne "Sénégal".

13/ FONDS DÉDIÉS

Pour cet exercice, aucune ressource reçue ne correspondant à la définition réglementaire des fonds dédiés, aucun mouvement de cette nature n'a été comptabilisé au 31/12/2021.

14/ TITRES ASSOCIATIFS

L'émission par l'association de titres associatifs pour un montant total de 2 millions d'euros portant intérêt à un taux ne pouvant dépasser la valeur du taux maximum légal prévu à l'article L.213-13 du code monétaire et financier (les "titres associatifs") a été autorisée par une délibération de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2016.

L'émission avait été réalisée en 2017 à destination d'investisseurs qualifiés. Les titres portent intérêt annuel fixe de l'émission jusqu'au remboursement, devant intervenir entre fin 2024 et fin 2025.

Ces titres sont remboursables à l'initiative de l'émetteur et constituent des créances de dernier rang conformément à l'article L.213-9 du code monétaire et financier), ils sont enregistrés dans le compte 163100 et figurent à la rubrique "Autres fonds propres" du bilan. Les intérêts courus sont présentés en "Emprunts et dettes financières divers".

15/ COTISATIONS

Le fait générateur des cotisations est leur encaissement.

16/ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les produits des subventions comptabilisés au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 et ventilés par financeur public ou institutionnel se décomposent comme suit (en euros) :

ADERA	264 750
AFD	1 650 469
AMADE	40 277
AMB France	207 587
ANRS	38 094
Autres	52 239
BEKOU	3 333 072
BEKOU / RELSUDE	1 211 843
BHA	1 778 370
CDC	188 949
CDCS	2 086 275
CEPI	25 403
CHF	316 098
CIAA	29 927
Direction de l'EU	916 917
ECHO	18 335 013
EDCTP	1 532 249
FCDO (DFID)	1 842 407
FH	62 307

GAC	1 475 807
INSERM	111 726
Monaco	116 808
OFDA	11 650 940
OMS	838 867
OMSCERF	5 274
OXFORD	52 264
PNUD	286 151
R2HC - ELRHA	365 228
Start Fund	319 944
UNHCR	272 065
Unicef	1 316 381
Unicef CERF	104 406
UNITAID	4 109 566
USAID	119 919
Total général	55 057 593

Ces subventions financent les dépenses directes et indirectes des actions et projets réalisés sur le terrain.

Par ailleurs, l'association a bénéficié d'aides à l'apprentissage (concours publics) pour 10.000 €.

17/ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association bénéficie de la part de certains partenaires de contributions volontaires en nature, correspondant à des fournitures, des médicaments, des intrants nutritionnels et des équipements pour les interventions sur le terrain, ainsi que de mécénat en nature (prestations, etc.). Les comptes clos au 31/12/2021 enregistrent ces contributions volontaires dans la mesure où elles ont fait l'objet d'une évaluation financière précise et exhaustive, pour des montants respectifs de 323.354 euros et 61.761 euros.

L'association bénéficie de la participation de bénévoles. Les comptes clos au 31/12/2021 n'enregistrent pas les contributions volontaires reçues par l'association en matière de bénévolat dans la mesure où elles n'ont pu faire l'objet d'une évaluation financière.

18/ HONORAIRES CAC

En 2021, les honoraires du CAC s'élèvent à 20.400 euros TTC au titre de la mission légale de certification de l'exercice 2021 et 47.240 euros TTC au titre de prestations hors mission légale de certification (audits financiers projets, etc.).

19/ RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel 2021 comprend notamment l'impact de la cession de la participation de 51% détenue dans la filiale IT4life SAS (produits = 20.000 euros et charges = 10.200 euros).

20/ AUTRES INFORMATIONS

Engagements de retraite

Les comptes clos au 31/12/2021 n'enregistrent pas de provisions pour les engagements au titre des retraites, et l'association n'a procédé à aucun versement auprès d'une institution de gestion de ces prestations.



Charges sociales et fiscales de certains salariés terrain

Parmi les moyens humains, pour ses opérations sur le terrain (pays d'intervention), ALIMA a recours à du personnel relevant du droit local. Conformément à la législation en vigueur dans le pays concerné, les salariés de cette catégorie de personnel doivent s'acquitter individuellement et personnellement des cotisations, taxes et autres impôts dus par rapport à la rémunération perçue.

La responsabilité de la déclaration de ces sommes et des versements afférents leur incombe.

Rémunérations versées aux dirigeants

1/ Les dispositions de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif prescrivent d'indiquer les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette information ne peut pas être fournie dans la présente annexe. En effet, une seule personne étant concernée, présenter cette information reviendrait à mentionner une donnée individuelle.

2/ Dans le cadre des dispositions de l'article 261, 7-1°-d du CGI, l'association alloue à ses dirigeants une rémunération. Conformément au §180 du BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20, celle-ci est indiquée dans une annexe aux comptes.

Régime fiscal

L'association n'est pas assujettie aux "impôts commerciaux" (TVA, IS de droit commun, CET).

Couverture de change

L'association a souscrit une couverture de change pour un montant de 7.303.243 USD couvert à 1,1497 USD pour 1 euro.

Autres informations

Les tableaux des pages suivantes complètent les informations indiquées ci-avant.



Immobilisations**Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	35 411	43 615		79 026
- Immobilisations incorporelles en cours		31 511		31 511
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	35 411	75 126		110 537
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	840 737	61 112	15 487	886 363
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	840 737	61 112	15 487	886 363
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées	10 200		10 200	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts		21 963		21 963
- Autres immobilisations financières	168 691	61 401	139 689	90 403
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total	178 891	83 364	149 889	112 366
Total général	1 055 039	219 602	165 376	1 109 266



Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	12 737	6 591		19 328
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	12 737	6 591		19 328
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	439 416	188 792	15 487	612 721
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	439 416	188 792	15 487	612 721
Total général	452 153	195 383	15 487	632 049

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 35 411	+ 12 737	+ 22 674
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 75 126		+ 75 126
Dotation de l'exercice		+ 6 591	- 6 591
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 110 537	= 19 328	= 91 209

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 840 737	+ 439 416	+ 401 321
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 61 112		+ 61 112
Dotation de l'exercice		+ 188 792	- 188 792
Cessions ou mises hors service	- 15 487	- 15 487	-
Valeur en fin d'exercice	= 886 362	= 612 721	= 273 641

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 178 891
Acquisitions	+ 83 364
Cessions, mises hors service, ou diminutions	- 149 889
Valeur en fin d'exercice	= 112 366

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	112 366
. à moins d'un an	95 893
. à plus d'un an	16 473

Dettes**Echéances des emprunts**

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	73 149	73 149		
Emprunts et dettes financières divers	4 896	4 896		
Total	78 045	78 045		

Autres informations**Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts	21 963	5 490	16 473
Autres immobilisations financières	90 403	90 403	
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 199 595	7 199 595	
Autres créances	31 975 905	31 975 905	
Totaux	39 287 866	39 271 393	16 473



Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	73 149	73 149		
Emprunts et dettes financières divers	4 896	4 896		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 724 200	1 724 200		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	984 516	984 516		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 788 018	2 788 018		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	41 014 274	41 014 274		
Total	46 589 053	46 589 053		

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		534 851	61 034	318 674	277 211
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				



Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 415 408	2 415 408	2 798 323	2 798 323
1.1 Cotisations sans contrepartie	3 249	3 249	4 751	4 751
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	744 689	744 689	819 168	819 168
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	1 667 469	1 667 469	1 974 404	1 974 404
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 630 523		6 929 913	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 658 826		6 144 639	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	971 697		785 274	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	55 067 593		63 796 028	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	318 674	0		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	62 432 198	2 415 408	73 524 264	2 798 323
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	57 767 013	1 690 786	67 491 441	1 958 826
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	45 238 572	1 690 786	55 709 908	1 958 826
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	12 528 440		11 781 533	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 331 589	545 882	2 013 874	607 236
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 236 470	545 882	1 888 173	607 236
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	95 119		125 701	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 540 060	178 740	3 163 967	232 261
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	60 159		61 361	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	62 698 821	2 415 408	72 730 644	2 798 323
EXCEDENT OU DEFICIT	-266 623	0	793 621	0



Compte de résultat par origine et destination

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	61 761	61 761	55 146	55 146
Bénévolat				
Prestations en nature	61 761	61 761	55 146	55 146
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	323 354		173 070	
Prestations en nature			0	
Dons en nature	323 354		173 070	
TOTAL	385 115	61 761	228 216	55 146
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	323 354	0	173 070	0
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	323 354		173 070	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	61 761	61 761	55 146	55 146
TOTAL	385 115	61 761	228 216	55 146



Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	1 690 786	1 958 826	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 415 408	2 798 323
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	3 249	4 751
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	744 689	819 168
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	1 690 786	1 958 826	- Mécénats	1 667 469	1 974 404
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	545 882	607 236			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	545 882	607 236			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	178 740	232 261			
TOTAL DES EMPLOIS	2 415 408	2 798 323	TOTAL DES RESSOURCES	2 415 408	2 798 323
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	2 415 408	2 798 323	TOTAL	2 415 408	2 798 323

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	0	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	61 761	55 146
Réalisées en France	0	0	Bénévolat	0	0
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	61 761	55 146
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	Dons en nature	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	61 761	55 146			
TOTAL	61 761	55 146	TOTAL	61 761	55 146

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

Mission Sociale (chapitre en début de l'annexe des Comptes annuels)

ALIMA est une association "loi 1901" créée en 2009. L'association intervenons dans 12 pays en Afrique.

L'association a pour objectif de produire des secours médicaux lors de situations d'urgences ou de catastrophes médicales en fondant son mode opératoire sur le partenariat, principalement avec des acteurs humanitaires nationaux et des instituts de recherche.

En mutualisant et en capitalisant leurs compétences, ALIMA et ses partenaires permettent l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre de bénéficiaires et contribuent à l'amélioration des pratiques de la médecine humanitaire à travers des projets de recherche opérationnelle.

La raison d'être d'ALIMA est de sauver des vies et soigner les populations les plus vulnérables, sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus.

LE PATIENT D'ABORD

Le patient est au cœur de toute notre action. Les équipes terrains étant chaque jour en lien direct avec les patients, elles sont par conséquent au centre de tout ce que l'association fait.

Le travail des équipes qui les entourent doit avoir un seul et unique objectif : créer les conditions qui permettent au personnel en première ligne de soigner les patients de manière rapide, efficace et redevable.

RÉVOLUTIONNER LA MÉDECINE HUMANITAIRE

À travers la recherche médicale et la quête d'innovations, l'association contribue à l'amélioration de la qualité médicale dans nos projets et diffuse ses avancées au reste des praticiens humanitaires et médicaux.

L'association construit donc des preuves scientifiques, des savoirs et des modes opératoires qui permettent à ses innovations médicales d'être adoptées par d'autres.

Sa Mission Sociale est complétée par des valeurs qui sont détaillées dans sa Charte :

LA RESPONSABILITÉ ET LA LIBERTÉ

FAIRE CONFIANCE

L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE



Compte Emploi Ressources (CER) et Compte de Résultat par Origine & Destination (CROD)

L'association fait appel public à la générosité et entre dans le champ des dispositions de la loi du 7 août 1991 et, à ce titre, doit produire des états comptables spécifiques.

Le Compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et selon les clés de répartition, les critères d'affectation approuvés par le Conseil d'Administration d'ALIMA du 26 mai 2021.

Le CER et le CROD présentent l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement. Le CER détaille également spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

Les notes ci-après apportent les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Il est préalablement précisé que l'association a mis en place une comptabilité analytique avec un niveau de détail nécessaire et suffisant pour construire de manière fiable le CROD et le CER.

1. CROD - Les Emplois

Mission Sociale

Notre Mission Sociale est réalisée hors de la France, spécifiquement dans nos 12 pays d'intervention en Afrique, appuyé par le bureau opérationnel de Dakar. Elle est détaillée en début d'annexe des comptes annuels.

Nos opérations dans 8 pays d'interventions sont reprises dans les Actions réalisées par l'organisme.

Dans 4 pays (Niger, Mali, Tchad, Burkina), celles-ci sont réalisées conjointement avec nos partenaires ONG nationales : BEFEN, AMCP, Alerte Santé, Keogo & SOS Médecin. Une part des opérations financières (dépenses) dans ces pays transitent par les comptes bancaires de nos partenaires et sont intégrées dans la comptabilité d'ALIMA. Pour cette raison, nous retrouvons ces montants dans les Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger. ALIMA porte la responsabilité auprès des bailleurs de fonds, est récipiendaire de la totalité des fonds alloués (recettes) et est pleinement impliquée dans la conception, la mise en œuvre et le rendu de comptes de ces programmes.

Principes d'affectation des dépenses à la Mission sociale

Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation des opérations.





Ces dépenses comprennent l'intégralité de nos coûts dans nos pays d'intervention, ainsi que les coûts de nos RH opérationnelles, médicales, et de recherche, complètement dédiées à la mise en œuvre de nos opérations depuis le bureau opérationnel de Dakar.

En prenant en compte les statuts, la Charte et le Cadre Stratégique 2022, le conseil d'administration considère que font partie de la mission sociale, les actions de communication et de plaidoyer, les actions pour développer les partenariats, les actions liées à notre responsabilité environnementale

50% des frais d'information et de communication figurent dans les missions sociales, à travers nos activités de communication opérationnelle et de plaidoyer. 40% des frais de communication sont affectés à la recherche de fonds, et le reste au fonctionnement.

Les dépenses pour missions sociales comprennent essentiellement des coûts directs (imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération). Certains coûts sont répartis selon des clés de répartition qui sont détaillées plus bas. Seule la charge réellement engagée est affectée au titre de la mission sociale.

Par souci de ne pas alourdir la mission sociale de charges financières, les frais financiers sont repris en frais de fonctionnement, même ceux concernant directement les missions, à l'exception de celles portées directement par les contrats de financement des bailleurs de fonds.

Répartitions des Coûts

La très grande majorité des coûts (96%) est affectée directement à l'une des rubriques du Compte d'Emploi des Ressources à partir de la comptabilité analytique. Ces coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés.



Certains coûts sont affectés selon les clés de répartition suivantes :

- **Par poids financier** : Pour affecter les dépenses extra salariales des RH et les activités de communication.
- **Par RH** : Pour affecter les frais de fonctionnement des bureaux de Dakar et de Paris.
- **Par nombre de recrutements** : pour affecter le Service RH et les coûts de recrutement.

Frais de recherche de fonds

Les **frais d'appel à la générosité du public**, comprennent les frais d'appel aux dons, et de toutes les activités de collecte, les frais de traitement des dons, les coûts de personnels dédiés et les coûts de communications dédiés à la collecte de fonds. Ces coûts intègrent les coûts de l'équipe de collecte basée à Paris et à Dakar. Ils reprennent également les coûts de notre bureau ALIMA USA dédié à la collecte de fonds et qui nous verse les revenus collectés durant l'année. Voici un récapitulatif des coûts à 100% affectés sur la Collecte de fonds :

RH collecte	445 k€
Fidélisation	93 k€
Structurel Grand Publics	54 k€
Digital Marketing	82 k€
Prospection Event et Face et Face France	610 k€
Prospection papier France	8 k€
Grands donateurs et Fondations France and Europe	245 k€
Structurel, coûts	72 k€
ALIMA USA	319 k€
TOTAL	1 928 k€

Les autres frais de recherche concernent le service Bailleur, respectivement à 90% pour les charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics et 10% à la recherche des autres fonds privés (Fondations, etc.).

Frais de Fonctionnement

Les frais de fonctionnement reprennent les coûts de support de nos bureaux de Paris et de Dakar qui appuient à la mise en œuvre de nos opérations. Ils reprennent pour l'essentiel :

- La direction, les RH administratives et financières, les services généraux, le service d'audit interne, et la part du département RH non dédiée au recrutement des expatriés, la part de RH communication dédiée à l'institutionnel : 1376 k€
- Les frais du bureau de Paris et de Dakar, pour la part dédiée au RH de Fonctionnement : 398 k€
- Les frais de transport entre Paris et Dakar : 61 k€
- Les frais de prestations informatiques, de communication, de formation et de services divers : 328 k€
- Les frais de dépenses associatives : 37 k€
- Les charges financières : 163 k€
- Les coûts exceptionnels et provisions : 163 k€.

Dotations aux Provisions et Dépréciations

Les provisions sont enregistrées dans la rubrique "dotations aux provisions". Les dotations aux amortissements qui concernent les véhicules de nos missions sont affectées à la mission sociale. Tout le reste est affecté aux frais de fonctionnement.



2. CROD - Les Ressources

Ressources Collectées auprès du Public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons de particuliers, d'entreprises, de fondations, les legs, les donations de titres¹, les produits de manifestations de collecte de fonds, la collecte provenant des membres et du réseau des comités de campagne grands donateurs, et les cotisations des membres de l'association.

Elles se répartissent dans le CROD de la manière suivante :

- Les cotisations
- Les dons manuels : dons des personnes physiques.
- Les Legs, donations et assurance-vie. (*aucun en 2021*)
- Les mécénats : dons des personnes morales non affectés directement à un projet.
- Autres produits.

Produits non liés à la générosité du Public

Dans cette famille nous retrouvons :

- les contributions financières : Les bailleurs privés et fondations qui financent directement des projets.
- les autres produits divers et les produits financiers.

Subventions & Autres Concours Publics

Ce poste comprend les subventions et fonds versés par l'Union Européenne, l'Etat français, les agences de l'ONU ainsi que des organisations gouvernementales étrangères.

Reports en Fonds Dédiés de l'exercice

Nous n'avons pas pour 2021 d'utilisation des fonds dédiés antérieurs, ce mécanisme comptable ne trouvant pas à s'appliquer pour ALIMA.

3. CER - Principes d'élaboration

A l'exception des informations précisant les ressources rapportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le CROD.

4. CER - Affectation des Ressources de la GP

Les ressources issues des bailleurs de fonds publics et privés qui financent directement des projets sont complètement affectées à la mission sociale pour la part des coûts directs. Ils représentent **87%** des fonds pour notre mission sociale.

En 2021, ces bailleurs ont financé en moyenne 7,4% de revenus indirects. Ces revenus indirects (pour 4,5 millions€) financent d'abord les frais de fonctionnement d'ALIMA et les frais de recherche de fonds, qui ne sont pas couverts par la générosité du public.

La générosité du public est dédiée à 70% aux dépenses de la mission sociale.

¹ Pas de legs ou de donation de titres reçus en 2021.



Il a été décidé que les revenus de la recherche de fonds financent les **frais de fonctionnement** au même taux que le financement des frais administratifs perçus par les bailleurs privés et publics, soit **7,4%** en 2021.

La générosité du public couvre ensuite **22,6% des frais de recherche de fonds**. La différence est financée par nos autres produits, dont la participation des bailleurs via leur financement des frais administratifs. En 2021, ALIMA se situe encore dans une phase de montée en charge pour la partie collecte de dons et a décidé de faire porter cet investissement par ses fonds propres et non par les ressources ainsi collectées.

5. CER - Ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées

Au 01/01/2021, l'association ne disposait pas de ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés.

Compte tenu, de l'excédent nul de la générosité du public et de l'absence d'investissements et de désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice, le solde au 31/12/2021 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est nul.

6. CER - Tableau de variations des fonds dédiés

Le mécanisme des fonds dédiés ne trouve pas à s'appliquer pour ALIMA.

7. CER et CROD - Contributions volontaires en nature

Elles sont explicitées dans l'annexe des comptes annuels.

8. Graphique CROD - CER



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres et autres fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice	
	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-							-	-
Ecart de réévaluation	-	-							-	-
Réserves	1 263 567	-	793 621		-		-		2 057 188	-
Report à nouveau	-	-	-	-					-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	793 621	-	- 793 621	-	-	-	- 266 623	-	- 266 623	-
Dotations consommables	-	-							-	-
Subventions d'investissement	-	-							-	-
Provisions réglementées	-	-							-	-
Sous-Total Fonds propres	2 057 188	-	-	-	-	-	- 266 623	-	1 790 565	-
Titres associatifs	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	-
Sous-Total Autres fonds propres	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	-
TOTAL	4 057 188	-	-	-	-	-	- 266 623	-	3 790 565	-